

Salon PRIM'VERT 2016 à Martigny

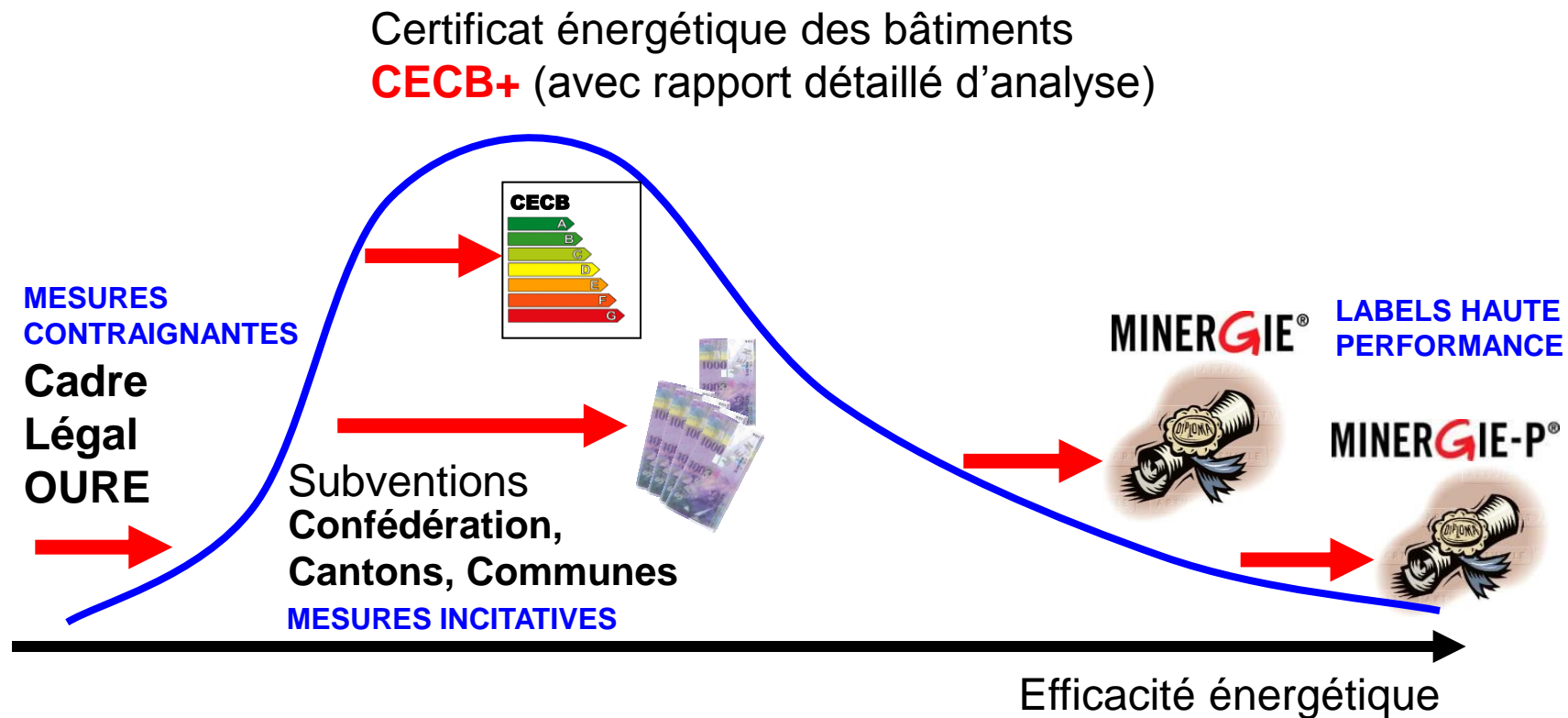
Les aides financières du domaine de l'énergie disponibles en Valais



Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques SEFH
Guy Jacquemet

Martigny, le 21 avril 2016

Instrumentes pour améliorer la performance énergétique du parc immobilier

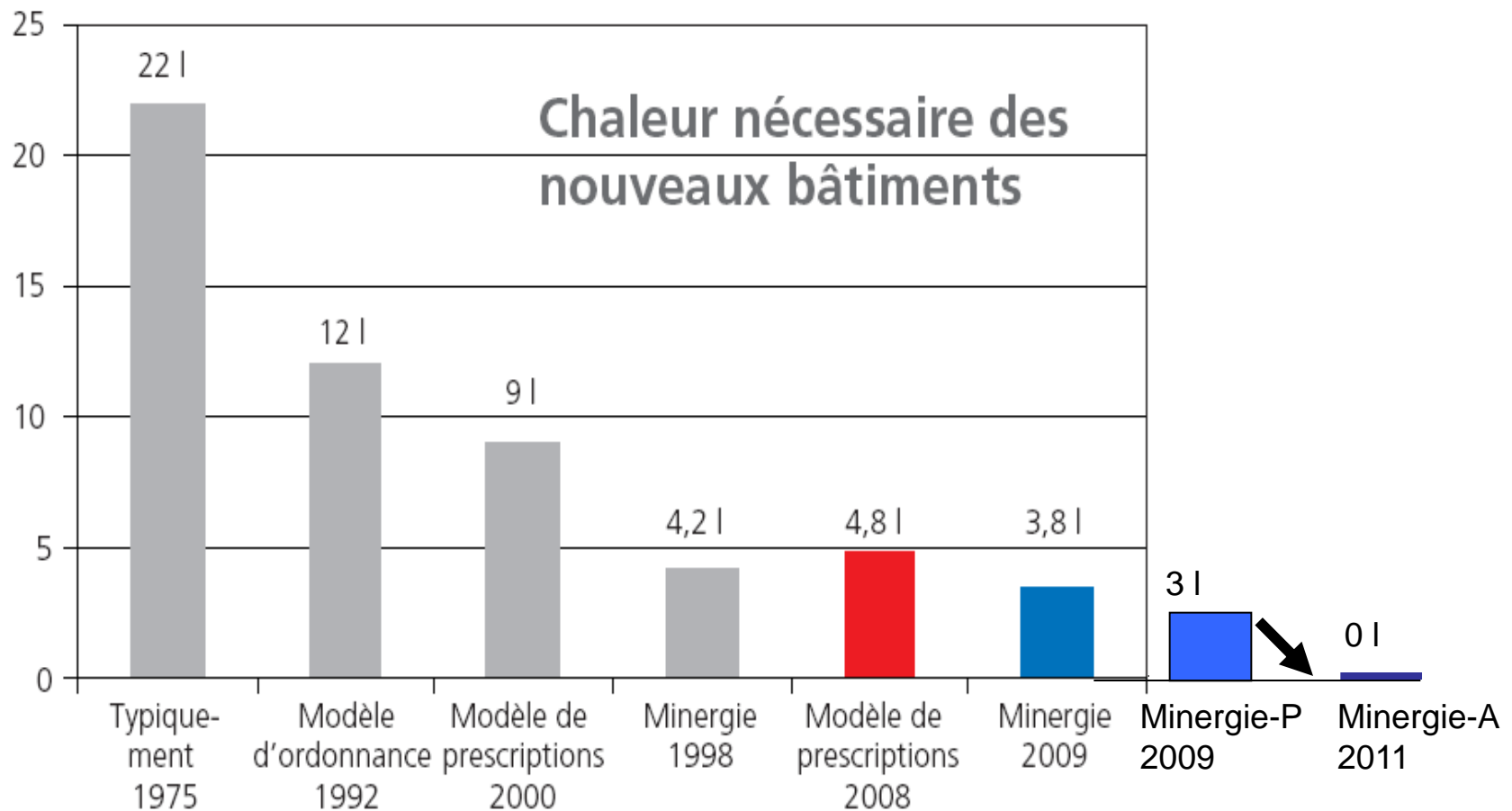


OURE = Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie du 9.02.2011

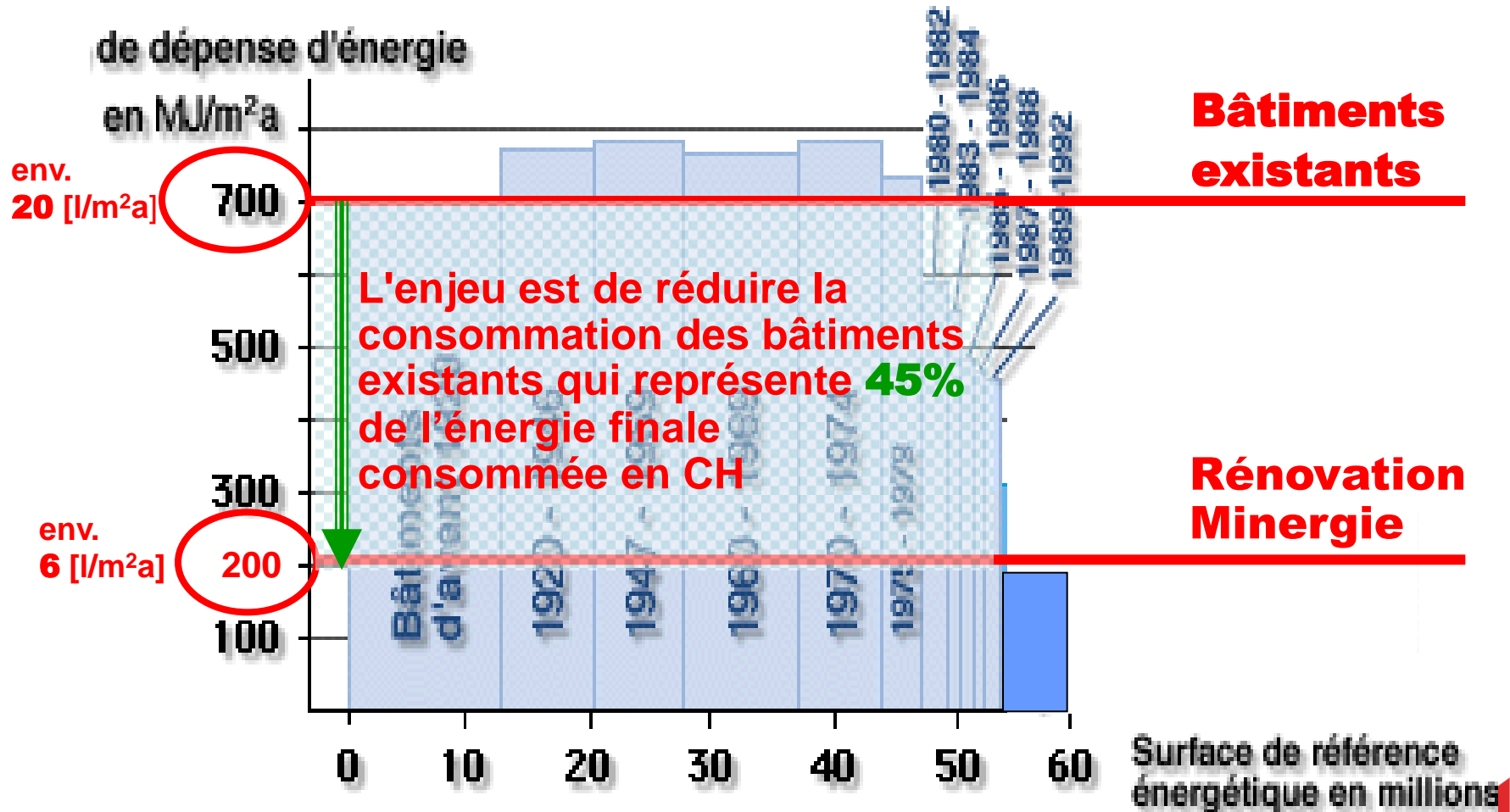
Evolution des exigences pour les bâtiments neufs

“Résultats” des mesures contraignantes

Litres d'équivalent mazout par m²



Consommation selon les époques de construction



CECB : Modification LEne – 1^{er} janvier 2011

730.0

Loi sur l'énergie (LEne)

du 26 juin 1998 (Etat le 1^{er} janvier 2011)

Art. 9 Bâtiments

4 Les cantons édictent des prescriptions uniformes sur l'indication de la consommation d'énergie des bâtiments (certificat énergétique des bâtiments). Ils peuvent décider que le certificat énergétique des bâtiments est obligatoire sur leur territoire et, le cas échéant, dans quelles circonstances.¹⁷

¹⁷ Introduit par le ch. I de la LF du 18 juin 2010, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2011 (RO 2010 5065; FF 2009 4781).

CECB

Certificat énergétique cantonal des bâtiments


Objectifs des cantons

Etablir un certificat :

- *facilement compréhensible,*
- *facile à inventorier,*
- *qui concerne les besoins en chauffage et eau chaude,*
- *qui contient des recommandations en vue d'améliorations,*
- *avec un rapport qualité / prix défendable,*
- *obligatoire ou facultatif.*

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS – CECB®

CECB®
COMITÉ CANTONAL SUISSE DES ÉNERGÉTICIENS

Catégorie d'ouvrage:	habitat collectif	 FR-0000016.01
Année de construction:	1970	
Adresse:	Grandes-Rames 14 1700 Fribourg	
EGID:	1523620	

Evaluation	Efficacité de l'enveloppe	Efficacité énergétique globale
très performant		
A		
B		
C		
D		D
E	E	
F		
G		
peu performant		

Données chiffrées (valeurs calculées, Chet)		Certification	
Efficacité de l'enveloppe du bâtiment:	76 kWh/(m² a)	Date d'émission:	10.05.2011
Efficacité énergétique globale:	208 kWh/(m² a)	Expert émettant le certificat:	Jean Expert Bureau d'études Expert Rue Expert 9 1000 Lausanne
Emissions de CO ₂ :	49 kg/(m² a)	Timbre, signature:	
Consommation énergétique annuelle (consommation moyenne mesurée)			
Electricité:	65'000 kWh/a		
Chauffage et eau chaude:	35'000 l/a mazout		

CECB®
COMITÉ CANTONAL SUISSE DES ÉNERGÉTICIENS

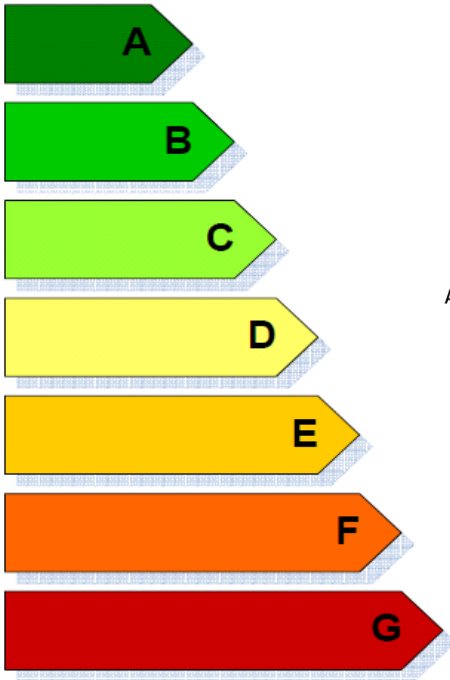
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS – CECB® | Version 2.0.1.9 | FR-0000016.01

Page 1/4

Evaluation du CECB

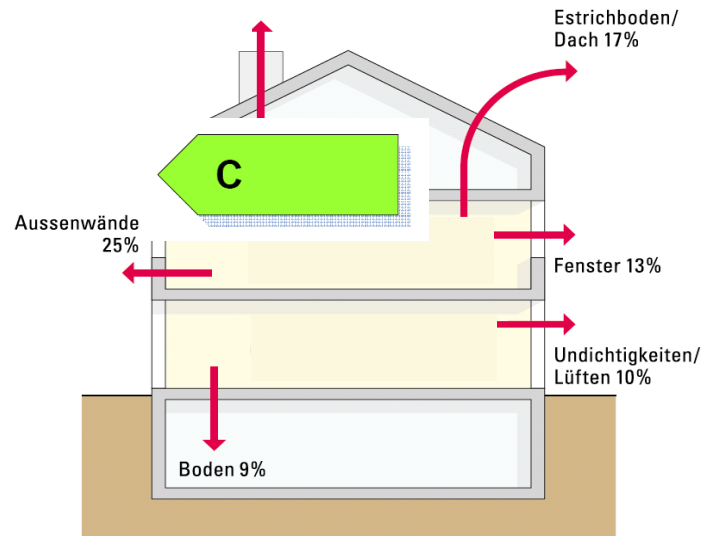
Evaluation

Très performant



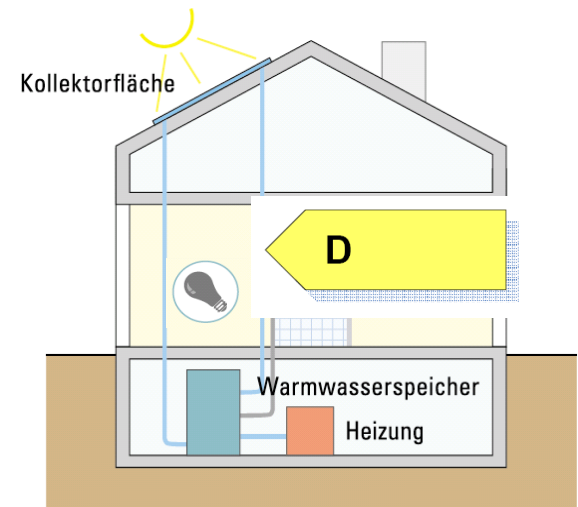
Peu performant

1. Performance de l'enveloppe



Besoin de chaleur de chauffage Q_h

2. Performance énergétique globale



Energie finale pondérée y compris électricité

Buts du CECB

- Déterminer l'état énergétique d'un bâtiment
 - 1^{er} contact avec un conseiller en énergie,
 - base pour une stratégie d'interventions dans le cas de la rénovation d'un bâtiment,
 - contrôle de résultat après rénovation.
- Créer une indispensable transparence sur le marché immobilier
 - justificatif pour la location,
 - justificatif lors de la vente/l'achat d'un bien.



Prix d'un CECB+ avec rapport détaillé d'analyse et stratégie de rénovation :

- Villa → entre 700.- et 1'500.-
- Immeuble → entre 1'500.- et 3'000.-

www.cecb.ch ←



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Langue Français

→ S'inscrire

→ Se connecter

Bienvenue au **CECB**[®], le **Certificat énergétique** cantonal des bâtiments

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments indique combien un bâtiment d'habitation, un bâtiment administratif simple ou encore une école, consomme en énergie, lors d'une utilisation standard, en chauffage, en eau chaude sanitaire, en éclairage et en autres consommateurs électriques. Il permet une comparaison avec d'autres bâtiments et propose des mesures d'optimisation.

→ En savoir plus

→ Experts CECB[®]



LIGHT

CECB[®] Light

Découvrez le CECB[®] en établissant le CECB[®] light de votre bâtiment ! Cette version simplifiée est gratuite. Vous pouvez obtenir le CECB[®] officiel en mandatant un expert certifié de votre choix.

→ CECB[®] Light



→ www.certificatenergetique.ch

☎ Infoline 0848 444 444

Médias Protection des données Impressum Contact

CECB-Diagno

Outil de diagnostic, simple et gratuit, accessible à tous et facile à prendre en mains, pour visualiser l'effet des mesures d'assainissement : <http://cecb-diagno.ch>



Elaborez des scénarios d'amélioration énergétique à partir de maisons types.

avant 1980 140m² habitables
avec chauffage à mazout/gaz ✓
avec radiateurs électriques

après 1980 180m² habitables
avec chauffage à mazout/gaz
avec chauffage au sol électrique

Choix des travaux d'amélioration

Isolation

- Toiture ✓
- Façade →
- Fenêtre →
- Sol ✓

Installations techniques

Chauffage principal (1 seul choix possible)

- Gaz →
- Mazout →
- Bois/Pellets ✓
- PAC air/eau →
- PAC sol/eau →

Variantes complémentaires

- Chauffe-eau PAC ✓
- Poêle à bois →

Solaire

- Solaire thermique →
- Solaire photovoltaïque →

Aération (1 seul choix possible)

- Double-flux →
- Simple-flux ✓

Etiquette énergétique «enveloppe du bâtiment»

Avant travaux: A, B, C, D, E, F, G
Après travaux: A, B, C, D, E, F, G

Etiquette énergétique «consommation globale d'énergie»

Avant travaux: A, B, C, D, E, F, G
Après travaux: A, B, C, D, E, F, G

Aspects économiques

Investissement

- Enveloppe du bâtiment 34'000 CHF
- Installations techniques 57'000 CHF

Indicateur de rentabilité

Messages d'avertissement

Ne négligez pas les ponts thermiques (tête de dalle sous-sol, embrasures, ...).

Conseil

Avant tout investissement faites réaliser une analyse globale de votre bâtiment afin d'établir un plan priorisé d'intervention. Avant l'assainissement de la toiture, il est important de connaître l'état de l'étanchéité et de la sous-couverture. Profitez des échafaudages pour assainir les façades. Profitez des travaux pour installer des panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques). Envisagez du solaire photovoltaïque pour alimenter le chauffe-eau PAC. La puissance d'un nouveau producteur de chaleur doit être déterminée en tenant compte de l'amélioration de l'isolation du bâtiment. En principe un nouveau

En savoir plus sur l'étiquette CECB®

Outil développé sous l'égide du SEFH de l'Etat du Valais

Imprimer Réinitialiser

EnDK
EnergieKantone des EnergieKantone
Confédération suisse
Confédération suisse
Confédération suisse

suisse énergie

CECB

Allez tester cet outil sur le stand de la SEIC du Pôle Energie+ au Salon Prim'Vert !...

RESUME DES MESURES DE PROMOTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE DANS LE CANTON DU VALAIS (v.3.12.2012)

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !

PROGRAMMES	Conditions particulières et pré-requis		Habitat individuel			Habitat collectif			Autres catégories de construction			FORMULAIRES
			Permis construire avant 2000	Permis construire entre 2000 et 2009	Permis construire après le 1.01.2010	Permis construire avant 2000	Permis construire entre 2000 et 2009	Permis construire après le 1.01.2010	Permis construire avant 2000	Permis construire entre 2000 et 2009	Permis construire après le 1.01.2010	
Les conditions d'octroi des subventions et les critères détaillés de chaque programme doivent être consultés sur www.vs.ch/energie	Minergie	Subv. variable si recours à un bonus sur l'indice d'utilis. du sol	Subvention Rénovation de 0 à 75.-/m ² ; max. 10'500.-	Subvention Rénovation de 0 à 75.-/m ² ; max. 10'500.-	Pas de subvention -	Subvention Rénovation de 0 à 75.-/m ² ; max. 50'000.-	Subvention Rénovation de 0 à 75.-/m ² ; max. 50'000.-	Pas de subvention -	Subvention Rénovation de 0 à 30.-/m ² ; max. 50'000.-	Subvention Rénovation de 0 à 30.-/m ² ; max. 50'000.-	Pas de subvention -	E 81
	Minergie-P Minergie-A**	Subv. variable si recours à un bonus sur l'indice d'utilis. du sol	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 21'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 21'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-	Subvention de 75.- à 150.-/m ² ; max. 100'000.-
Rénov. enveloppe des bâtiments (a)	Bât. chauffés, construits avant 2000	Informations et formulaires sur le site : www.leprogrammebatiments.ch / Renseignements téléphoniques au 058 680 41 08 (tarif réseau fixe) Mur, sol, toit contre l'extérieur : 30.-/m ² ; Mur, sol, toit contre locaux non chauffés : 10.-/m ² ; Fenêtre triple vitrage : 30.-/m ² (si façade et toit avoisinants aussi rénovés)										E 81
Solaire thermique	Subv. variable selon le type de capteur, Label Solar Keymark ou SPF, Surfaces min. des panneaux : capteurs plans min 3 m ² /app, capteurs tubulaires min 2.5 m ² /app.	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si Minergie	Subv. si CECB classe E *	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si MoPEC satisfait sans recours au solaire	Analysé de cas en cas	Analysé de cas en cas	Subv. si MoPEC satisfait sans recours au solaire	E 82	
Energie du bois	Subv. selon la puissance installée ou selon l'énergie produite, Label Energie Bois Suisse, Chaudière centrale automatique.	P chauffage > 20 kW selon SIA 384.201	Subv. si P > 20 kW	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si MoPEC satisfait sans recours au bois	Subv. si P > 20 kW	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si MoPEC satisfait sans recours au bois	Subv. si P > 20 kW	Subv. si Minergie ou si CECB classe C *	Subv. si MoPEC satisfait sans recours au bois	E 83
Rempl. chauffages électriques	Subv. selon l'efficacité du système installé en rempl. du chauffage électrique	Production	min. 6'000.- et max. selon le COP de la PAC Autres prod. de chaleur selon progr. respectifs			taux de base 30.-/m ² ou selon le COP de la PAC ; max. 3'500.- par logement ; max. 40'000.- par immeuble			Analysé de cas en cas			E 84
		Distribution	min. 6'000.- et max. en fonction du COP de la PAC			taux de base 30.-/m ² ou selon le COP de la PAC ; max. 6'500.- par logement ; max. 100'000.- par immeuble			Analysé de cas en cas			E 84
Raccordement à un chauffage à distance	Au moins 75% d'én. renouv. ou de rejets de chaleur	Construction existante ou neuve	Les conditions de base et les conditions détaillées du programme pour l'octroi d'une subvention, doivent être consultées									E 85
Rempl. chauffages fossiles	Subv. selon l'efficacité du système installé en rempl. des énergies fossiles	Production	Pas de subvention			Subv. si CECB classe D*, 5 app. ou plus et SRE>500m ² taux de base 50.-/m ² COP _{ch} 2,5 ; max. 8'000.- par logement et 125'000.- par imm.			Subv. si Q _{ch} équiv. classe D* et SRE > 500m ² ; taux de base 50.-/m ² COP _{ch} 2,5 ; max. 125'000.- piscines et inst. sportives non publiques = pas de subv.			E 86
		Distribution	Pas de subvention			Subv. si CECB classe D*, 5 app. ou plus et SRE>500m ² taux de base 30.-/m ² COP _{ch} 2,5 ; max. 5'000.- par logement et 75'000.- par imm.			Subv. si Q _{ch} équiv. classe D* et SRE > 500m ² taux de base 30.-/m ² COP _{ch} 2,5 ; max. 75'000.- piscines et inst. sportives non publiques = pas de subv.			E 86
Infrastructure princ. approv. CAD	Au moins 75% d'én. renouv. ou de rejets de chaleur	Acquisition	Selon la source d'énergie → Rejets de chaleur = 100.-/MWh ; Géothermie profonde = 100.-/MWh ; Réseau Anergie = 80.-/MWh									E 87
		Distribution	Quelle que soit la source d'énergie → 60.-/MWh									E 87
Prolongation délai assainissement inst. combustion	Amélioration thermique enveloppe et optimisation consignes de chauffage	Ce programme prévoit l'amélioration thermique de l'enveloppe d'un bâtiment pour obtenir la prolongation du délai d'assainissement d'une installation de combustion.										E 89
Assainissement énergétique process industriels	Ce programme vise l'amélioration de la performance énergétique des processus de production ou de transformation dans les entreprises, de manière à rendre plus concurrentielle la production et à pérenniser l'activité. A cette fin des prêts sans intérêt seront alloués pour les projets retenus.											

Le Programme Bâtiments

→ www.leprogrammebatiments.ch ←

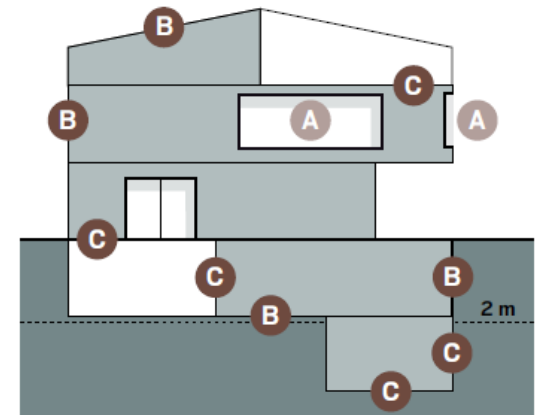
Eléments	Conditions	Subventions
A: Remplacement de fenêtres	$U_g \leq 0.7 \text{ W/m}^2\text{K}$	30 Fr./m ²
B: Toit, mur et sol contre extérieur ou enterré à moins de 2m	$U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$	30 Fr./m ²
C: Paroi, plafond, sol contre non-chauffé ou enterré à plus de 2m	$U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$	10 Fr./m ²

Permis de construire avant l'an 2000.

Bâtiment **déjà chauffé** avant rénovation.

Obligation de mesures combinées pour les fenêtres :
les fenêtres ne donnent droit à une subvention que si la surface du mur ou du toit qui les entoure est assainie.

Au minimum **3'000 Fr.** de subvention pour entrer dans le programme.



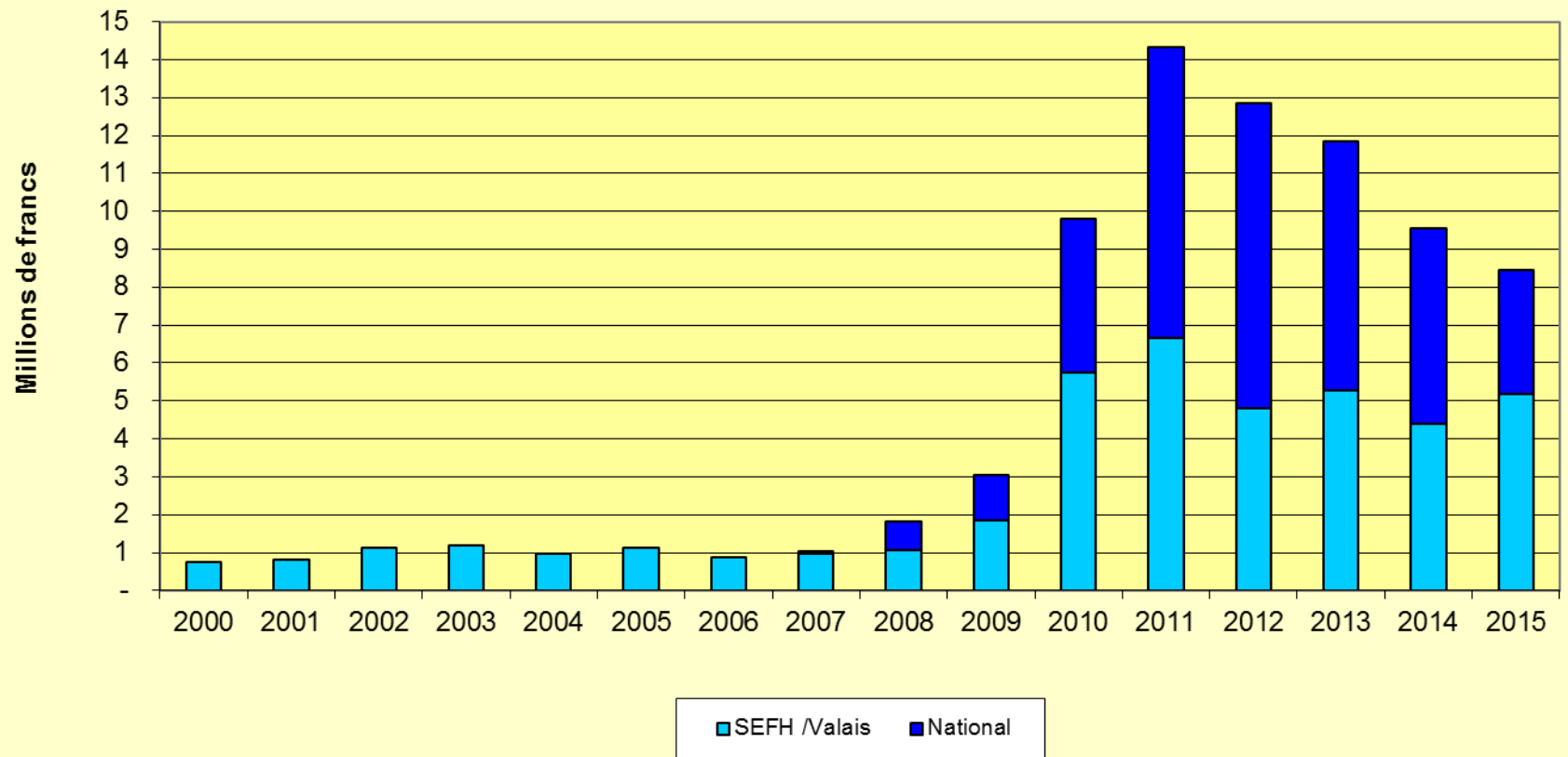
Brochures à commander sur le site susmentionné ou à demander au SEFH-VS

Evolution des subventions versées

Subventions des programmes de promotion énergétiques cantonaux et nationaux

Mesures "incitatives"

Subventions versées en Valais → facteur démultiplicateur : entre 4 et 5 !



MESURES D'AIDES FINANCIERES DES COMMUNES VALAISANNES

DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE (situation 23.03.2016)

42 communes attribuent des aides financières dans le domaine de l'énergie

Etat au 23.03.2016

> 60 % des habitants du canton !

	Construction Minergie	Transformation Minergie	Construction ou transformation Minergie-P et/ou A	Rénovation énergétique bâtiment existant	Solaire thermique	Solaire photovoltaïque	Chauffage au bois	Pompe à chaleur	Remplacement chauffage électrique	Remplacement fossile par renouvelable	Raccordement chauffage à distance >75 % EnRen	Diagnostic énergétique bâtiment existant	Forage pour pompe à chaleur	Efficacité éclairage	Mobilité (Electricité - Gaz)
Anniviers	x	x	x	x	x		x		x	x		x			
Ayent *				x	x		x		x	x	x	x			
Bagnes *		x	x	x	x		x	x	x	x	x				
Bitsch *	x		x	x	x	x	x		x						
Bovermier				x											
Chamoson				x	x	x									
Chermignon *			x	x	x		x		x		x	x			
Coll.-Muraz												x			
Dorénaz				x											
Ferden					x	x	x	x							
Finhaut	x			x											
Fully *					x	x						x			x
Grimisuat					x										
Hérémece *		x	x	x	x	x	x	x	x			x	x		
Icogne *			x	x	x		x		x						
Inden														x	
Lens *			x	x	x		x		x		x	x			
Leuk *		x		x	x	x						x			
Liddes					x	x									
Mollens *				x								x			
Martigny *						x		x				x			x
Montana *			x	x	x		x		x		x	x			
Monthey *						x									x
Mörel-Filet	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x			
Naters *	x		x												
Nendaz *				x											
Obergoms								x							
Orsières		x	x	x		x									
Randogne *			x	x	x		x		x		x	x			
Salvan		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x			
Savièse				x								x			
Saxon *				x											
Sembrancher				x	x		x	x					x		
Sierre *												x			x
Sion *												x			x
St-Maurice						x									
Trient	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
Venthône					x	x							x		
Vérossaz					x				x			x			
Vétroz *				x	x	x	x	x	x			x			
Vex	x	x	x	x	x		x	x	x						
Veyras	x	x	x	x	x							x			

Il est très important de contacter votre commune !... même si elle n'apparaît pas sur ce tableau...

Cette liste n'a pas de caractère officiel. Veuillez contacter votre commune pour plus d'informations !

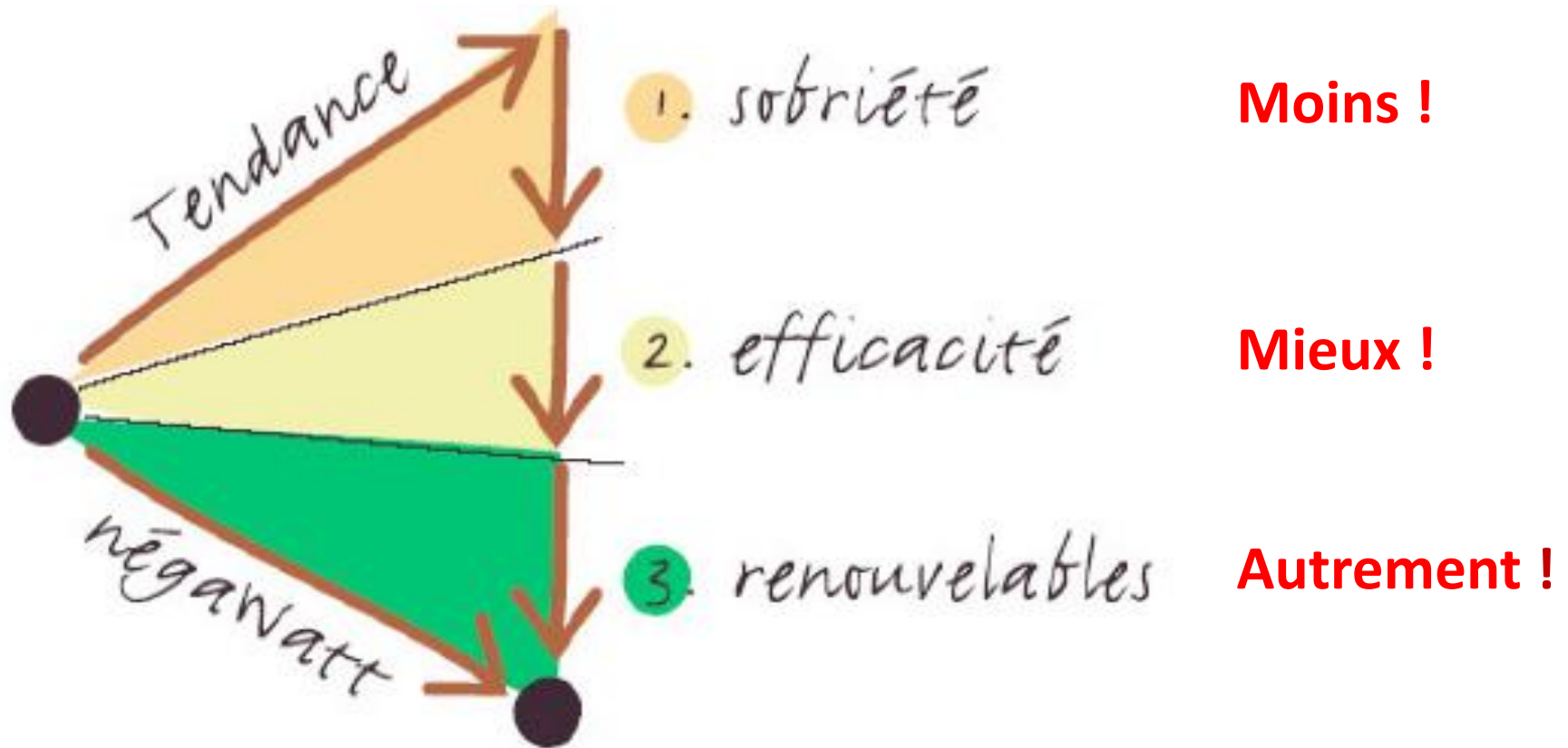
Attention !...

- ▲ **les conditions d'octroi des aides financières peuvent évoluer !..**
- ▲ **veuillez toujours vous référer aux textes des programmes publiés et mis en ligne sur les différents sites...**
- ▲ **s'agissant des aides communales, veuillez dans tous les cas contacter la commune concernée !**

Récapitulation

- ▲ **subventions nationales, cantonales, communales**
- ▲ **crédits bancaires favorables**
- ▲ **subventions = fonds propres**
- ▲ **déductions fiscales**

Conclusions





Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Renseignements et documentation

Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques

Av. du Midi 7 – 1950 Sion

Tél. 027/ 606 31 00 Fax. 027/ 606 30 04

www.vs.ch/energie

energie@admin.vs.ch

**Passez sur le pôle
Energie+ du Salon !!!...**

